

Fribourg, le 16 janvier 2023

Prise de position du PLR concernant la modification de la loi sur l'Université et l'avant-projet de loi abrogeant la LHEP

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame, Monsieur,

Le PLR approuve la décision du Conseil d'Etat de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit institutionnel. Ainsi, la formation des enseignant-e-s primaires, actuellement dispensée par la Haute Ecole pédagogique Fribourg (HEP|PH FR), rejoindra l'Université de Fribourg (UniFR), permettant la création d'une nouvelle entité de formation des enseignant-e-s du canton, qui comprendra la formation pour le primaire, la formation pour le secondaire I et II, et la pédagogie spécialisée.

Le PLR prend acte que l'avant-projet de loi modifiant la LUni et l'avant-projet de loi abrogeant la LHEP constituent la réponse à la motion adoptée en octobre 2021 par le Grand Conseil et demandant qu'une loi permettant la réunification institutionnelle de la formation des enseignant-e-s de 1H à 11H soit rédigée dans un délai d'un an.

Le PLR approuve le fait que la future entité prenne la forme d'une nouvelle Faculté dédiée aux sciences de l'éducation et de la formation, structurée en trois départements, le département de la formation à l'enseignement, le département de pédagogie spécialisée et le département des sciences de l'éducation. Celle-ci renforcera les activités de l'UniFR dans ce domaine au niveau national, elle donnera plus de poids à la formation à l'enseignement du canton et consolidera la spécificité fribourgeoise de former le corps enseignant dans chacune des deux langues, soit entièrement en français, soit entièrement en allemand, soit en option bilingue.

Modifications des articles

- Les articles 2 al. 1 let. E et l'art. 34 al. 1 sont les deux articles qui donnent la base légale à cette intégration de la HEP dans l'Université. Le PLR les approuve donc.
- Les autres modifications de la LUni, dont une modernisation des dispositions sur les droits d'auteur ou des questions d'ordre formel ou technique, tel que l'adaptation de la loi au langage épïcène n'appellent pas de remarque de notre part.

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65



Conséquences sur les investissements

Le PLR est aussi d'avis qu'à moyen terme la formation primaire, secondaire et spécialisée à l'enseignement soit réunie sous un même toit.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG

Alexandre Vonlanthen
Président

Savio Michellod
Secrétaire général

Contacts :

- Antoinette de Weck, députée, 079 448 92 15
- Jean-Daniel Schumacher, député, 079 433 23 53

Par courriel : safu-ufa@fr.ch